



LE MONITEUR

La nouvelle approche de l'eau s'infiltré au Salon des maires

Laurent Miguet | le 21/11/2018 | [Risques naturels](#), [Nature en ville](#), [Salon des maires et des collectivités locales](#), [Congrès des maires](#)

La nature reprend ses droits dans la gestion de l'eau, jusque dans le petit cycle tenu par les canalisations. Le salon des maires a offert l'occasion d'enfoncer deux coins dans l'approche techniciste du XXème siècle : une table ronde animée par Paysage Actualités, et le lancement d'une brochure intitulée Gemapi et Paysage.

36 millions d'euros par la voie de la désimperméabilisation, **116 millions d'euros par celle des bassins d'orage et des tuyaux** : au vu des deux termes de l'alternative qui se présente à elle **pour tenir l'échéance 2025 en matière de gestion des eaux résiduaires urbaines**, la Roannaise de l'eau a tranché.

« **38 des 40 communes adhérentes ont déjà adopté des plans locaux d'urbanisme qui interdisent l'imperméabilisation des sols**, au-delà de la surface bâtie, et qui imposent la gestion des eaux pluviales à la parcelle », témoigne Frédéric Méjassol, directeur général des services du syndicat mixte de 105 000 habitants.

Impasse budgétaire

Compte tenu des capacités d'investissement de cette collectivité, la complicité de la nature ne suffira pourtant pas à tenir le cap réglementaire : « Nous espérons que l'État encouragera notre approche en nous accordant un nouveau délai », a confié Frédéric Méjassol, le 20 novembre 2018, au premier jour du Salon des maires, lors de la table ronde sur l'optimisation de la gestion du cycle de l'eau.

« Quels moyens mettre en œuvre au service d'une stratégie intégrée avec une ambition élargie ? » Grâce à sa vision synthétique, Laure Semblat, chargée de mission au département cycle de l'eau à la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR), a rappelé la nouvelle manière de poser les enjeux politiques de ce sujet : **l'insertion de l'eau dans des projets de territoires** donne du sens à l'action publique, ce qui ne suffit pas à résoudre les équations financières. Certes, les nouveaux prêts à 60 ans proposés par la caisse des dépôts et consignations ouvrent une piste pour le long terme, mais dans l'immédiat, le robinet financier des agences de l'eau oriente ses débits vers les petites collectivités montagneuses.

Mutation historique

Il n'empêche : pour les professionnels du paysage qui appréhendent la nature comme une infrastructure, la nouvelle approche de la gestion du cycle de l'eau ouvre une perspective historique. « **Les infrastructures techniques monoservicielles implantées dans des sols nus résistent mal au changement climatique** : la nuit ne rafraîchit plus les villes, et les orages d'été inondent le métro parisien. Au contraire, si nous prenons la nature comme préalable au projet urbain, le parc servira à la fois de bassin d'orage, de noyau de biodiversité et de climatiseur urbain », plaide Jean-Marc Bouillon, Président d'honneur de la fédération française du paysage.

Également Président du fonds de dotation par le paysage en cours de création, l'intarissable militant **invite les villes à anticiper l'arrivée de la voiture autonome** : « En faisant passer le taux de remplissage à 3 personnes par véhicule au lieu d'1,1,

et le taux d'utilisation à 14 h par jour au lieu d'une heure, ce nouvel outil de la mobilité urbaine va libérer des emprises en lanière », annonce Jean-Marc Bouillon. Le basculement, selon lui, se produira dans une échéance de 5 à 15 ans.

Le génie écologique relaye le génie civil

Sous le titre « Gemapi et paysage », l'association interprofessionnelle du paysage et de l'horticulture Val'hor et l'association des maires de France co-signent une brochure présentée le 20 novembre, à l'ouverture du 101ème congrès des maires. Pour montrer les atouts du génie écologique comme complément ou solution alternative à l'hydraulique dure dans la gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations (Gemapi), les auteurs étudient cinq territoires pilote, en Métropole et à Saint-Denis de la Réunion. La renaturation de la Leysse par le Grand Chambéry offre un exemple spectaculaire : la plantation de 700 arbres, 1500 arbustes et 23 000 saules concourt à économiser les dégâts d'une crue centennale et à restaurer une zone humide de 5 hectares. A l'appui de leur démonstration, les deux associations ont bénéficié de l'expertise de l'État, à travers le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.